



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 06

Réunion du :	Mardi 20 septembre 2022
Président :	M. Guy BOUCHON
Référent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Raymond CAZEAUX - Frédéric BAUMANN

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondances
- Championnats 2022-2023
- Desiderata

INFORMATION

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

**Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90
- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.**

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



*** IMPORTANT**

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs de retard **en semaine**

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le comité de direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.

RAPPEL

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 20 €.

Les rapports pour être acceptés par la commission devront :

-Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report, sauf cas covid avec justificatif.**

- préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.

- Mentionner l'accord des deux clubs.

Pour toutes les compétitions la commission informe que lors de la première journée aucun report ne sera accepté

CORRESPONDANCES

ETS LORGUE : désengagement de l'équipe U15F à 8

SP TOULON : confirme l'engagement de son équipe Séniors à 11

ASPTT HYERES : désengage son équipe Séniors à 11

CHAMPIONNAT

FEMININE SENIORS A 11

US CARQUEIRANNE LA CRAU - SC DRAGUIGNAN – HYERES FC – SC TOULON – RC LA BAIE - LORGUES ET. S 1

1^{ere} journée 25 septembre 2022

Le Championnat se déroulera en deux phases

1^{ere} phase : match aller/retour,

2^{eme} phase : match aller uniquement la 2^{eme} phase sera effectué par tirage au sort pour déterminer la 1^{ere} journée

Le classement final sera déterminé à la fin des deux phases avec les points obtenus sur les 2 phases (en tenant compte des bonus/malus) .

Le vainqueur sera déclaré Championne du Var et représentera le District du Var pour les Play off d'accession en R1

Les clubs souhaitant un arbitre, devront faire la demande par mail au secrétariat qui fera suivre à la commission concernée (frais d'arbitrage à la charge des clubs).

FEMININE SENIORS A 8

Poule D1 :

7 clubs (14 journées avec 1 exempt) Match aller-retour



Poule D2 :

11 clubs :

Le Championnat se déroulera en 2 phases

1^{ère} phase : brassage match aller uniquement

2^{ème} phase : les 6 premiers resteront en D2 et les 5 autres en D3. Match aller uniquement.

1^{ère} journée 2 octobre 2022

D1 POULE	D2 BRASSAGE
ST.O.LONDAIS	LE MUY
U.A VALETTOISE	CAMPS LA SOURCE
AS ST CYR	EFC LA SEYNE
BESSE SPORTS	US ST MANDRIER
FC ROCBARON	US SANARY
OST MAXIMIN	LORGUES
FC. PUGET	ROQUEBRUNE
	PAYS DE FAYENCE
	AS CALLAS CANTON
	DRAGUIGNAN
	FREJUS ST RAPHAEL

Montée et descente à la fin de la saison 2022 2023

D1

7équipes	Descend en D2	maintenu	Montée de D2	D1 saison 2023/2024
7	1	6	3	9

D2

6 équipes	Montée en D1	maintenu	Descend de D1	Montée de D3	D2 saison 2023/2024
6	3	3	1	5	9

U18F à 8

Plus d'équipes en U18F

U15F à 8

Suite au désengagement de l'équipe ETS LORGUES, la commission a décidé une refonte du calendrier

1^{ère} phase : brassage match aller uniquement.

2^{ème} phase : les 6 premiers formeront la D1, les autres la D2, match aller uniquement.

A la fin de la deuxième phase le 1^{er} de la D1 sera championne du var et le 1^{er} de la D2 championne de sa division.

Les 2 derniers de la D1 seront relégué en D2 et les 2 premiers de la D2 intégreront la D1

1^{ère} Journée 1 octobre 2022

LA CADIÈRE – DRAGUIGNAN - FREJUS ST RAPHAEL –CA CANNETOIS - US CARQUEIRANNE LA CRAU - FC HYERES - FC PUGETOIS - SPORTING CLUB TOULON - FC LA SEYNE - TOULON ELITE FUTSAL - J.S BEAUSSETANNE – T. PIVOTTE SERINETTE



DESIDERATA

Club ne pouvant jouer que le dimanche

US CARQUEIRANNE LA CRAU : Séniors

Club souhaitant jouer le samedi à 14h

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U18

Club souhaitant jouer le samedi après-midi

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U15F

*Prochaine réunion
Mardi 27 septembre 2022*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER